



Achat d'un véhicule - m'appartient il ?

Par **titonguette**, le **28/02/2011 à 09:52**

Bonjour, je viens d'acquérir une voiture. Sur la carte grise le nom de mon compagnon figure en premier et le mien en 2ème. J'ai été obligé de faire comme cela car l'ancienne voiture appartenait à mon concubin et pour bénéficier de la prime à la casse il fallait qu'elle soit à son nom. C'est moi qui finance totalement le véhicule en ayant contracté un emprunt. Ma question est la suivante : si arriverait quelque chose à mon compagnon qui a deux enfants d'une précédente union, la voiture m'appartiendrait-elle ou ferait-elle partie de la succession de mes belles-filles ? Je me demande si je ne vais pas faire changer ma CG pour qu'elle ne soit qu'à mon nom. Merci d'avance.

Par **Marion2**, le **28/02/2011 à 10:02**

La carte grise (maintenant certificat d'immatriculation) n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation. C'est le nom de la personne qui figure sur la facture qui est propriétaire du véhicule.

Par **titonguette**, le **28/02/2011 à 10:12**

Sur la facture c'est le nom de monsieur qui figure, prime à la casse tjs. C'est pour cela qu'il me remplira dans 6 mois un certificat d'immatriculation pour que je change la CG et la mette à mon nom (ce sera un don). En attendant si je prouve que c'est moi qui la finance, est-ce que mes belles-filles ont un droit dessus ? Je ne suis pas pessimiste mais je préfère me protéger.

Par **amajuris**, le **28/02/2011** à **10:49**

bjr, rncelles que vous appelez vos belles filles ne sont juridiquement pas vos belle filles. rnce sont les enfants de votre compagnon donc elles n'ont aucun lien juridique avec vous. rncdt